

Mesdames et Messieurs les Maires de
la CA2BM

Montreuil-sur-Mer, le 23 avril 2024

Pôle Aménagement du
Territoire
Mme Isabelle BAILLET
Directrice Générale
Adjointe des services

Service Habitat

Référence :
BC/IB/FH/SV-2024-
2087

Objet : Sécurisation
des terrains-
stationnement illicite
gens du voyage

Copie à :
D.BEE
L.COUPET
R.ROGER
B.LELEU

En cette période et afin d'anticiper de probables occupations illégales de terrains sur vos communes par des familles de voyageurs, je vous invite à prendre toutes mesures utiles pour sécuriser les parcelles et éventuellement prévenir vos administrés lorsqu'ils sont propriétaires de parcelles fréquemment occupées.

De plus, il est à rappeler que les dons et legs aux communes sont strictement encadrés par la loi (Articles L 2242-1 et suivants du CGCT, L2122-22 (9) du CGCT).

Vous trouverez également ci-joint, la fiche d'instruction à utiliser en cas d'occupation illicite sur vos communes.

Monsieur Franck HARRANG, en sa qualité de responsable des gens du voyage, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Cher(es) Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.